

Réunion du Comité Syndical du 20 septembre 2023

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 40
Nombre de votants : 40

Convoqué le 5 septembre 2023, le conseil syndical s'est réuni le 20 septembre 2023 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

114^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Marcel ALEDO	Monsieur André MAGNOUX
Monsieur José BELDA	Madame Christine MANDON
Monsieur Nicolas BONNET	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Frédéric BONNICHON	Madame Christine PACAUD
Monsieur Charles BRAULT	Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal BRUHAT	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Alain DEAT	Monsieur François REPOLT
Madame Nathalie DOS SANTOS	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Catherine FROMAGE	Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Blandine GALLIOT	Madame Valérie ROUX
Monsieur Dominique GUÉLON	Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Gérard GUILLAUME	Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD	Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Sylverin KEMMOE	Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jacques LARDANS	Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Michel LACROIX
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON

Admission en non-valeur

Vu l'instruction budgétaire et comptable M53, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état d'un produit irrécouvrable d'un montant de 100€ dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur de cette créance n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après la mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'admettre le titre de recette d'un montant de 100€ en non-valeur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 21 septembre 2023

Dominique ADENOT,
Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20230920-790-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

